



## EN 2021, LE RESEAU DES ARAPL FAIT PEAU NEUVE POUR ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DE L'ECOSYSTEME DES PROFESSIONS LIBERALES

*Le Réseau des ARAPL, fédération nationale spécialiste depuis 40 ans de l'accompagnement des professionnels libéraux, constituée de 15 associations régionales maillant l'ensemble du territoire français, déploie sa nouvelle identité et ses nouveaux services en cette rentrée.*

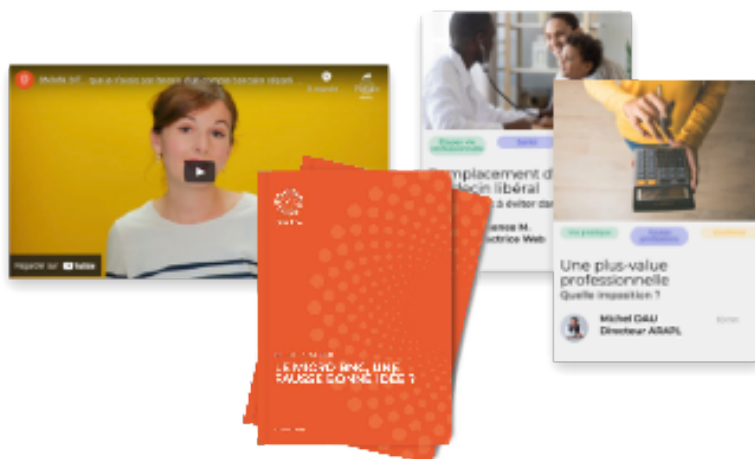
*Organismes de Gestion Agréée (OGA), les ARAPL (Associations Régionales Agréées des Professions Libérales), créées dès 1978, accompagnent ainsi les nombreuses mutations que rencontre aujourd'hui l'écosystème des professions libérales : suppression de l'avantage fiscal accordé aux Libéraux en contrepartie de l'adhésion à un OGA, croissance spectaculaire du nombre de micro-entrepreneurs, apparition de nouveaux métiers relevant de l'activité libérale, digitalisation et essor de l'utilisation des data, nouveaux modes d'exercice professionnel répondant notamment à la mutation des équilibres entre vie familiale et vie professionnelle, besoins croissants en termes de formation, nouvelles attentes et usages en termes de service...*

Autant de défis que relève le Réseau des ARAPL, en proposant un faisceau renouvelé de services à destination des professionnels libéraux et de leurs partenaires, notamment les experts-comptables. Cette « mise à jour », exprimée par une nouvelle identité unifiée, sera notamment portée par **une nouvelle plateforme digitale, mise en ligne le 04 octobre.**

Centré sur les besoins opérationnels des Libéraux, le site [arapl.org](http://arapl.org) guide le visiteur au cours des quatre étapes du parcours en libéral :

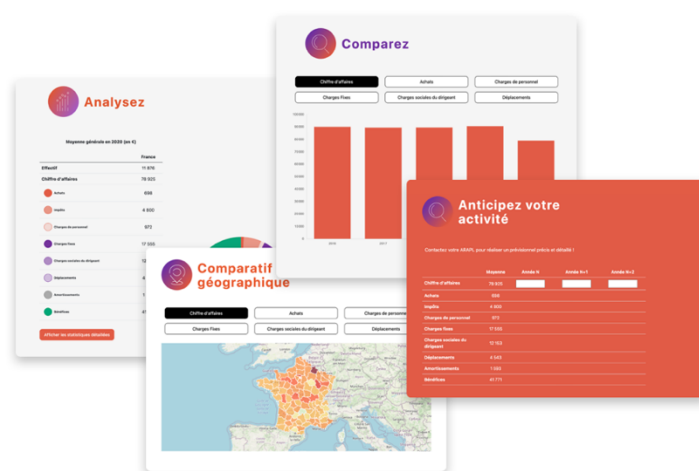
- Préparer son projet ;
- Démarrer son projet ;
- Trouver une formation ;
- Piloter son entreprise.

Pour répondre à toutes les questions que se pose un professionnel libéral, il propose un ensemble de contenus de référence issus de sa documentation et de l'expérience des experts ARAPL : articles accessibles aux Libéraux de tout niveau de connaissances, vidéos didactiques, guides pratiques, interviews, ...



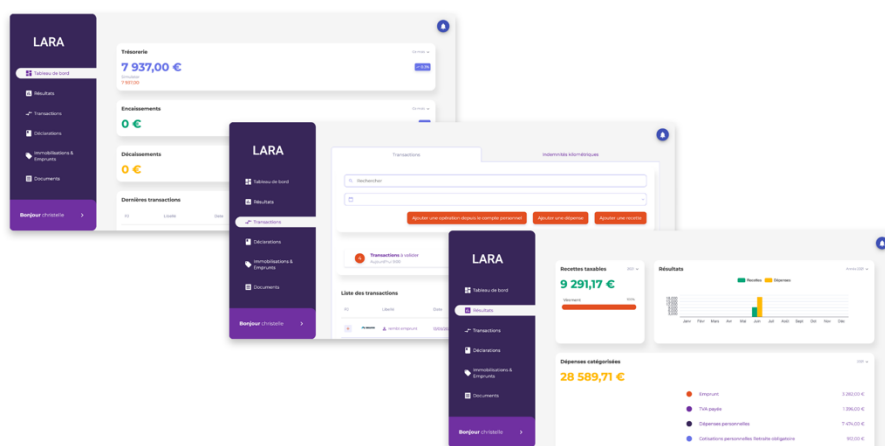
*Des contenus exclusifs issus d'une documentation de référence*

**Un nouvel outil statistique**, fondé sur les données récoltées à l'échelle nationale par les ARAPL, permet au visiteur de disposer d'informations précieuses notamment en phase d'installation. En quelques clics, il offre d'accéder aux données relatives aux différentes professions exercées en libéral, à comparer ces données, notamment grâce à un comparateur géographique, ou encore à réaliser des simulations pour anticiper les résultats de son activité future.



*Un outil précurseur et unique en son genre répondra aux questions que se posent les futurs libéraux préparant leur installation : Dans quelle région m'installer ? Quelles charges devrai-je payer ?*

Cet outil géomarketing et d'étude de marché, sera rejoint d'ici la fin 2021 par un **nouveau logiciel comptable appelé LARA** permettant la digitalisation de la gestion comptable du professionnel libéral. Cet assistant comptable en ligne est conçu pour optimiser la gestion bancaire et la préparation comptable. Les ARAPL s'adressent donc à la fois aux Libéraux sans conseil — soit près d'un quart des effectifs —, comme à ceux qui disposent d'un expert-comptable, et qui souhaitent assurer eux-mêmes la tenue et le suivi de leur gestion/comptabilité.



*Un assistant comptable spécialement conçu pour les professionnels libéraux*

Fort de ses **115 000 adhérents actuels** et de ses **250 collaborateurs**, le Réseau des ARAPL se réaffirme plus que jamais comme le partenaire de référence des professionnels libéraux et de leurs conseils, pour accompagner le succès de leur activité. Il contribue ainsi à soutenir les acteurs de professions clés dans l'activité économique par leur diversité et leur spécificité — car ils concourent à des services essentiels — dans le cadre du maillage du territoire.

La mission nationale de cette fédération d'associations est ainsi exprimée par Jean-Paul EYRAUD, nouveau Président de la Conférence des ARAPL, qui a pris ses fonctions en mars 2021 :



*« Recommandées par les experts-comptables, nos ARAPL sont un label de qualité reconnu par l'Etat. Les associations régionales accompagnent le professionnel libéral depuis l'idée du projet entrepreneurial jusqu'à sa concrétisation, pour rassurer, former, consolider et faire les bons choix dès le départ.*

*En synthèse, notre réseau réunit des spécialistes de l'activité libérale, des moyens mutualisés et accessibles, des compétences pluridisciplinaires, des formations pratiques et facilement transposables, une documentation exclusive et dédiée, une passerelle numérique performante, des outils digitaux ergonomiques pour des gains de temps évidents, des avantages financiers tangibles, un centre-relais EDI, un réseau de partenaires labellisés, des mises en contact pour un élargissement relationnel, un audit déclaratif et comptable optimisé, une sécurisation fiscale garantissant la juste imposition.*

*Soit, in fine, la garantie, pour tout chef d'entreprise libéral de dormir tranquille, d'être bien coaché et soutenu tout au long de son exercice professionnel. Nous sommes le tiers de confiance entrepreneurial du professionnel libéral, et plus largement de la TPE, grâce à un bouquet de services complets et la force de notre réseau riche de son maillage territorial. Agiles, nous anticipons les virages et avons su nous adapter depuis le début de la pandémie, pendant laquelle nous avons mis en place des services d'accueil en ligne, notamment concernant l'acquisition des aides. »*

## EN SAVOIR PLUS

### LES TROIS MISSIONS DES ARAPL :

Les 15 associations constituant le Réseau des ARAPL se positionnent ainsi comme un lieu de passage incontournable pour toute entreprise libérale. Ses missions principales sont au nombre de trois : l'accompagnement, la sécurisation et la formation.

- **Accompagner**

Les ARAPL accompagnent leurs adhérents dès le début de leur projet d'installation, afin d'identifier les spécificités de leur profession et les guident favorablement au moyen d'outils adaptés, génériques ou sur-mesure, sélectionnés et développés pour les professionnels libéraux. Pour les guider, les experts ARAPL s'appuient en particulier sur une documentation exclusive : le *Guide des professions libérales*, la *Notice spéciale 2035*, le *Guide comptable de l'adhérent*, autant de documents techniques qui font référence dans le domaine.

Simuler ses revenus d'auto-entrepreneur, lister les aides dont on peut bénéficier avant de démarrer son activité, calculer le taux effectif global d'un emprunt, etc. Les experts du Réseau des ARAPL ont sélectionné pour leurs adhérents, les outils, simulateurs et calculateurs les plus fiables, mis à jour et libres de droits.

Les ARAPL proposent à l'ensemble de leurs adhérents un conseil personnalisé permettant de les accompagner au quotidien dans la spécificité de leurs problématiques. Cette année, cette offre de service se trouve étoffée par la mise en place d'un site de contenus permettant aux Libéraux d'accéder à un nombre croissant d'informations et de répondre ainsi à leurs nombreuses interrogations. Il s'agit notamment de la mise en place d'un outil de production de statistiques professionnelles pour les libéraux afin de faciliter la réalisation de prévisionnels, tableaux de bord, etc. nécessaires à une gestion optimale et efficace. Une solution appelée à s'enrichir progressivement avec de nouvelles fonctionnalités.

Un logiciel comptable, Lara, viendra en fin d'année compléter l'offre existante pour permettre aux Libéraux sans expert-comptable de réaliser leur comptabilité et à ceux bénéficiant des services d'un expert-comptable de lui envoyer facilement sa comptabilité en vue de la déclaration fiscale.

*« La profession comptable nous a soutenu dès l'origine dans nos projets et dans notre action vis-à-vis des adhérents qui sont à 75 % leurs clients. Notre nouveau déploiement ne vient pas faire concurrence à la profession comme le serait, par exemple, une transformation en AGC (Association de Gestion et Comptabilité), mais repose au contraire sur un partenariat renouvelé avec les experts-comptables travaillant dans les territoires et œuvrant pour beaucoup d'entre eux au sein de nos conseils d'administration. Notre relation avec les experts-comptables doit rester une relation de confiance et de partenariat gagnant-gagnant s'appuyant sur la complémentarité de nos actions au profit du développement entrepreneurial de nos clients communs »,* ajoute Jean-Paul EYRAUD, lui-même expert-comptable.

- **Sécuriser**

La sécurisation fiscale notamment a toujours été au cœur des missions des ARAPL. Depuis leur création en 1978, elle fait partie de leurs prérogatives : de la prévention à la validation des comptes des professionnels libéraux. Ces prérogatives se trouvent affirmées avec l'instauration, par le décret n°2021-25 du 13 janvier 2021, de l'Examen de Conformité Fiscale (ECF), nouvel outil proposé aux entreprises pour accroître leur sécurité fiscale. Ainsi, les ARAPL sont l'acteur de référence pour proposer cette prestation d'audit auprès de leurs bénéficiaires naturels : les professionnels libéraux, plus que jamais soucieux d'éviter un contrôle fiscal et ses conséquences.

*« La mise en œuvre de l'Examen de Conformité Fiscale (ECF) est un axe significatif. Nous serons le partenaire des cabinets d'experts comptables qui auront fait le choix de ne pas se saisir de ce nouveau contrôle. Nous tenons à affirmer ce rôle additionnel à l'expert-comptable et nous entendons poursuivre tout le travail de collaboration et de partenariat que nous effectuons depuis 40 ans. Le déploiement de la mission fiscale d'Examen de Conformité Fiscale pour les libéraux et les petites organisations permet ainsi aux professionnels libéraux et aux TPE de bénéficier d'une sécurité fiscale, et aux professionnels comptables de s'appuyer sur des organisations indépendantes, fiables et compétentes »,* indique Jean-Paul EYRAUD.

## • **Former**

En 2021, le Réseau des ARAPL étoffe son catalogue de formations destinées spécifiquement aux professionnels libéraux. Ces formations leur permettent d'approfondir leurs savoirs et savoir-faire comme chefs d'entreprises. D'abord sur les aspects administratifs que nombre d'entre eux ne maîtrisent pas : aspects fiscaux, comptables, sociaux, juridiques. Mais aussi sur l'ensemble de volets de leur vie de chef d'entreprise, y compris relevant du management et du marketing : de la constitution d'un business plan à la prospection commerciale, en passant par la réalisation de leur site internet.

Grâce à cette approche globale et personnalisée, le bénéfice direct pour chaque chef d'entreprise exerçant une activité en libérale et adhérent au Réseau des ARAPL est de devenir rapidement opérationnel et de développer tout son potentiel et son talent pour son activité professionnelle.

*« En phase de progression constante, les chefs d'entreprises ont besoin de cerner la valorisation de leurs prestations, le coût global de leur activité et le volume réel de leurs charges. Les ARAPL offrent les moyens d'optimiser l'imposition, de progresser et de tendre vers un régime fiscal toujours plus adapté, grâce à des outils de pilotages performants et à notre audit de sécurisation et de prévention fiscale », confie Jean-Paul EYRAUD.*

## **Un statut associatif privilégié pour les professionnels libéraux adhérents aux ARAPL : un vecteur de croissance et de réussite**

Association loi 1901 de gestion agréée par l'administration fiscale, les ARAPL ont été créées à l'initiative de l'UNAPL (Union nationale des professions libérales), de l'Ordre des Experts-Comptables et de syndicats professionnels afin de développer les connaissances comptables et fiscales de leurs adhérents, d'améliorer la gestion de l'activité libérale et de sécuriser leur fiscalité professionnelle, contribuant ainsi au maintien de l'entrepreneuriat libéral sur l'ensemble du territoire.

L'accompagnement des ARAPL, via une assistance de proximité en local, permet de guider chaque entrepreneur tout au long de son activité de façon personnalisée, se positionnant comme un vecteur de croissance et de réussite pour chaque chef d'entreprise exerçant une activité libérale.

Conçu pour favoriser, par l'allègement des contraintes administratives des professionnels libéraux, le développement de l'entrepreneuriat libéral au sein de l'hexagone, le Réseau des ARAPL pratique des tarifs d'adhésion accessibles (jusqu'à 300 € / an) — qui peuvent être intégrés aux charges de l'entreprise. Son objectif est de favoriser le recentrage de chacun de ses adhérents sur son activité principale et son développement.

Le conseil personnel et un accompagnement local pour chaque adhérent sont également des atouts pour le chef d'entreprise, qui se trouve ainsi accompagné au quotidien dans tous les aspects de sa vie administrative et professionnelle par un conseiller expert. Ainsi, le Libéral a toujours un spécialiste bienveillant pour l'épauler en confiance.

Les ARAPL accompagnent les entreprises à plusieurs stades de leur croissance : la préparation du projet entrepreneurial, qui s'adresse aux étudiants, jeunes diplômés, porteurs de projet ou futurs créateurs en quête d'information pour s'installer en profession libérale, ainsi que le démarrage du projet entrepreneurial, son pilotage et la formation pour renforcer les acquis.

*« Les chefs d'entreprise souffrent souvent d'une carence concernant leur capacité à gérer de façon optimale et sécurisée leur activité. Les ARAPL leur dispensent les fondamentaux de l'entrepreneuriat, les assistent pas à pas, à chaque étape, de l'idée-projet à l'immatriculation et les forment sur les prérequis indispensables pour bien démarrer leur activité. Bien avant le début de leur installation, les ARAPL aident à identifier les spécificités de la profession de chaque adhérent et les guident favorablement aux moyens d'outils pertinents »,* explique Jean-Paul EYRAUD.

Les associations en région proposent notamment des ateliers d'accompagnement à la création, avant de concrétiser son projet entrepreneurial et de choisir son régime fiscal.



## La « suppression du 1,25 » de quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'une disposition de la loi de Finances 2021 prévoyant la disparition de l'avantage fiscal accordé en contrepartie de l'adhésion à un Organisme de Gestion Agréé (OGA) est désormais programmé. La dispense de majoration dont bénéficiaient les adhérents n'aura plus d'intérêt puisque la majoration du bénéfice imposée aux travailleurs indépendants non adhérents d'un OGA est ramené de 25% :

- à 20% pour l'imposition des revenus de 2020
- à 15% pour l'imposition des revenus de 2021
- à 10% pour l'imposition des revenus de 2022

Elle sera définitivement supprimée à compter de l'imposition des revenus de 2023.

## Chiffres Clés (*Source INSEE*)

Les **professions libérales** représentent 27,8 % des entreprises et plus de 2 millions d'actifs, soit 10 % du **nombre** total des emplois français. Le **nombre** d'entreprises **libérales en France** métropolitaine est de 1 061 309.

Elles se répartissent entre la Santé, le Droit, le Technique et Cadre de vie. 98 % des entreprises libérales sont des TPE.

## Site internet

[arapl.org](http://arapl.org)

## CONTACT PRESSE ARAPL

Stéphanie Lentini

Tél. : 07 62 62 51 21

Mail : [stephanie.lentini@gmail.com](mailto:stephanie.lentini@gmail.com)